



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le 09/01/2025

Le Préfet de l'Eure à

SCEA CONSORTS PERRIER JEAN-PIERRE
9023 RUE DES ECOLES

27110 LE TRONCQ

Numéro de dossier : 1695

Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 82,4029 ha concernant les parcelles cadastrées suivantes:

| COMMUNE | Section | Numéro(s) de parcelle |
|---|---|-----------------------|
| AMFREVILLE SAINT AMAND - AMFREVILLE LA CAMPAGNE | - ZB141 - ZB20 - ZB24 - ZD189 | |
| EPEGARD | - ZD102 - ZD19 - ZD20 - ZD21 - ZD23 - ZD70 - ZD83 - ZD95 - ZE15 - ZE16 | |
| FOUQUEVILLE | - ZD128 | |
| IVILLE | - A209 - A224 - A225 - A232 - A234 - A245 - ZA32 - ZA33 - ZA34 - ZA44 - ZA45 - ZM3 - ZM4 - ZM5 - ZM7 - ZM8 | |

LE TRONCQ

- B107
- B109
- B157
- B158
- B159
- B311
- B316
- B392
- B426
- B88
- B89
- B94
- B95
- B96
- ZA10
- ZA17
- ZA19
- ZH20
- ZH29
- ZH30
- ZH31

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1695, à la date du : **07/01/2025**

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

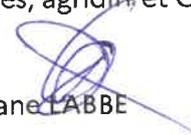
J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE